

le 6 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V. 41 Vœu relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'actuellement se tiennent les négociations entre l'Union Européenne et les Etats-Unis pour mettre en place un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), dit Grand Marché Transatlantique, cherchant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre ces deux parties ;

Considérant les "directives pour la négociation du Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique", rendues publiques dans un document présenté le 17 juin 2013 au Conseil de l'Union Européenne, où il est cité que : " Les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement"», et donc les collectivités locales ;

Considérant la volonté d'instauration d'un "mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etats" qui autoriserait les multinationales à contester les décisions prises par les Etats et les collectivités locales ;

Considérant l'opacité de ces négociations qui conduit à une faible association des citoyens à ce projet, dans sa conception comme dans sa décision ;

Considérant que Danielle Simonnet, le Groupe Ecologiste de Paris et le groupe Parti Communiste-Front de Gauche ont souhaité soumettre à délibération des vœux exprimant une préoccupation et la nécessité d'une vigilance citoyenne quant aux négociations de l'accord transatlantique ;

Considérant l'adoption de vœux sur le grand marché transatlantique par les Conseils des 2e, 4e, 10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e, et 20e arrondissements ;

Sur proposition de M. Patrick Klugman, au nom de l'Exécutif,

Demande :

- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP.
- L'ouverture d'un débat public sur le TTIP et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- Que les collectivités locales soient étroitement associées aux négociations afin de pouvoir exercer une vigilance accrue sur les décisions qui impacteraient leurs marges de manœuvre et pourraient menacer les normes et règlements édictés par les collectivités locales et les gouvernements nationaux.
- Qu'en cas d'adoption du mécanisme d'arbitrage "investisseur-État" prévu dans le mandat donné à la Commission européenne qui permet aux entreprises de porter plainte contre une collectivité territoriale dès lors qu'une loi ou qu'une réglementation fait entrave au commerce et à l'investissement, la Ville de Paris se déclarerait "zone hors TTIP/TAFTA".
- La mise en œuvre d'un moratoire sur ces négociations de manière à respecter l'expression démocratique des citoyens à l'approche des élections européennes.